



EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-01122025-8

Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 01 décembre à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 50 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA (représenté par Guy BAQUE), Joël DURREY, Pascal GOUGET, Nicolas GOULARD, Cédric GUYON, Christophe LABORDE, Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Guy MANTOVANI, Sylvie MASAROTTI, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN (représenté par Alain SPYCHALA), Marie-José SEYCHAL, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Yvette SLIVA, Michel TARRIBLE (représenté par Cédric TARRIBLE), Gilles TERNIER, André TOUGE, Catherine VILLADIEU, Didier WILLIAME

Absents excusés : 6 : Bénédicte DISCORS, Serge ROQUES, Régis LAGARDERE, Michel FOURREAU, Marceau DORBES, Anne LABAT,

Procurations : 2 : Bénédicte DISCORS donne procuration à Jean-Luc SILHERES, Serge ROQUES donne procuration à Alain BAQUE.

Secrétaire de séance : Karine DOUARD

Objet : Modification des tarifs ALAE - ALSH au 1^{er} janvier 2026

Vu la délibération du 30 Juin 2014 prise par la CCBL fixant les tarifs de l'ALAE et de l'ALSH et les modalités ;

Vu les délibérations du 17 Octobre 2022 et du 03 Mars 2025 prises par la CCBL modifiant les tarifs de l'ALAE et de l'ALSH ;

Considérant que la gratuité de la restauration scolaire pour les enfants ayant un PAI alimentaire soulève une incohérence des tarifs appliqués ;

Monsieur le Président, propose de créer un nouveau tarif journée complète sans repas.

Pour rappel, les tarifs de l'ALAE sont à la séquence.

Q. F	Tarif habitant et/ou scolarisé CCBL Matin	Tarif habitant et/ou scolarisé CCBL Soir
< 450 €	0.45 €	0.85 €
451 € < > 600 €	0.50 €	0.90 €
601 € < > 900 €	0.55 €	1.00 €
901 € < > 1200 €	0.60 €	1.10 €
> 1201€	0.65 €	1.25 €

Monsieur le Président, concernant l'ALSH, rappelle que les enfants en vacances chez des membres de la famille résidant sur le territoire de la CCBL, ainsi que les enfants de propriétaires de résidences secondaires sur le territoire de la CCBL se voient appliquer le « Tarif CCBL ».

ALSH pour une ½ journée sans repas :

Q.F.	Tarif habitant et/ou scolarisé CCBL	Tarif hors CCBL
< 450 €	2.05	2.70
451 € < > 600 €	3.60	4.70
601 € < > 900 €	4.65	6.05
901 < > 1 200 €	5.70	7.35
> 1201 €	6.70	8.70

ALSH pour une ½ journée avec repas :

Q.F.	Tarif habitant et/ou scolarisé CCBL	Tarif hors CCBL
< 450 €	4.15	5.35
451 € < > 600 €	5.70	7.35
601 € < > 900 €	6.70	8.65
901 < > 1 200 €	7.75	10.05
> 1201 €	8.80	11.40

ALSH pour une journée complète avec repas :

Q.F.	Tarif habitant et/ou scolarisé CCBL	Tarif hors CCBL
< 450 €	5.15	6.70
451 € < > 600 €	7.75	10.05
601 € < > 900 €	9.30	12.05
901 < > 1 200 €	10.80	14.05
> 1201 €	12.35	16.10

ALSH pour une journée complète sans repas :

Q.F.	Tarif habitant et/ou scolarisé CCBL	Tarif hors CCBL
< 450 €	2.65	4.20
451 € < > 600 €	5.25	7.55
601 € < > 900 €	6.80	9.55
901 < > 1 200 €	8.30	11.55
> 1201 €	9.85	13.60

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, accepte à l'unanimité, les modifications des tarifs de l'ALAE et l'ALSH.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES

